

ardèche

LE CONSEIL GENERAL

Direction générale adjointe solidarités, éducation et
mobilités
Alexis BARON

Tél : 04.75.66.78.10
Fax : 04.75.66.78.36
Email : abaron@ardeche.fr

Monsieur Jacques KINER
Directeur Général
CARSAT Rhône-Alpes
35, Rue Maurice Flandin

69436 LYON Cedex 3

Privas, le 16 mai 2012

Monsieur le Directeur général,

Des mouvements sociaux touchant les aides à domicile se sont produits récemment dans le département de l'Ardèche, comme cela a été le cas dans de nombreux territoires. Le personnel concerné fait notamment état du retrait annoncé par la CARSAT du financement des prestations d'aide humaine au titre des plans personnalisés d'autonomie pour les GIR 5 et 6.

Cette position me préoccupe au plus haut point.

D'une part, cela va priver de nombreux ardéchois d'actions de prévention de la dépendance. Les interventions de professionnels à domicile au titre des GIR 5 et 6 permettent en effet, souvent, soit de prévenir des situations (prévention des chutes, de l'isolement ...), et/ou d'amorcer une prise en charge progressive qui se poursuit ensuite dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

D'autre part, cette mesure va considérablement fragiliser le secteur d'activité de l'aide à domicile puisqu'elle revient à diminuer le financement de la demande auprès des entreprises et associations du secteur. Cette fragilisation intervient dans un contexte socio-économique difficile, où, en Ardèche, ces emplois de service à la personne représentent une part substantielle au sein de l'économie locale.

Aussi, je reviens vers vous, pour vous demander de bien vouloir ré-examiner cette position. Je sais d'ores et déjà que plusieurs Conseils généraux de la région vont s'adresser à vous dans les mêmes termes.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour convenir ensemble d'une rencontre afin de ré-évoquer les termes de ce débat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.


Pascal TERRASSE